



## OLÉICULTURE

n°4 - 19 Août 2016

### A retenir

**Mouche de l'olive** : le **pic du second vol** du diptère semble être atteint ou en cours depuis la mi-août, dans toutes les zones d'altitude. Le taux de piqûres de ponte, le développement larvaire et la pression phytosanitaire sont **modérés à élevés** selon les parcelles de référence du réseau régional. Consultez les relevés de captures de la mouche de l'olive du réseau Corse sur le site de l'AFIDOL, en cliquant [ici](#) (cocher "Autres types de pièges").

**Sphaeropsis dalmatica** ou "**Dalmaticose**" : des dégâts sur olives dus au champignon sont visibles actuellement dans les vergers.

## SOMMAIRE

### Stades phénologiques

### Maladie / Ravageur

### Liens utiles

**ANIMATEUR FILIÈRE** : CA2B

**Partenaires** : exploitants observateurs

**COMITÉ DE RÉDACTION** : F. Ceccaldi, CA2B

**Directeur de publication** :

Joseph COLOMBANI  
Président de la Chambre d'Agriculture de Corse  
15 Avenue Jean Zuccarelli  
20200 BASTIA  
Tel : 04 95 32 84 40  
Fax : 04 95 32 84 43  
<http://www.cra-corse.fr/>

**Crédit photo** : F. Ceccaldi, CA2B



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO

### • Stades phénologiques

Zones précoces proches du littoral (0-150 mètres) ⇒ Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude.

Le stade du durcissement du noyau qui a débuté fin juillet s'achève à présent. Entre le **10 et le 20 août** débute le **grossissement des cellules de la pulpe**, à cette période les besoins en eau doivent être satisfaits pour une production d'huile optimale. De la fin août à la véraison aura lieu la « lipogénèse » ou « oléogénèse » (formation de l'huile dans l'olive).

*Un stade est atteint lorsque plus de 50% des organes végétatifs répondent à sa définition.*

### • La mouche de l'olive (*Bactrocera oleae*)

Près du littoral et au dessus de 200 mètres le **pic de vol** de la mouche a lieu autour du 20 août, soit 7-10 après le début de l'émergence de la nouvelle génération.

Les conditions climatiques sont toujours favorables à l'activité biologique du diptère. Le niveau de risque de ponte avec développement larvaire est lié aux stratégies déjà mises en place et par conséquent au nombre de mouches capturées actuellement dans les pièges.



**Zone littorale jusqu'à 150 mètres d'altitude** : en dehors des vergers très sensibles, peu de piqûres de ponte ont été observées lors du premier vol. À l'émergence des adultes de la seconde génération les niveaux de populations étaient par conséquent **modérés** : **6 à 10 mouches par piège par jour** selon les vergers. Actuellement la situation en vergers avec lutte raisonnée est **calme** : moins d'**1 mouche par piège par jour**, ailleurs les populations sont stables ou en augmentation avec plus de **12 mouches par piège par jour** en moyenne.

**Observations à basse altitude** : les taux de captures sont **modérés** dans les vergers traités en raisonné à **élevés** dans les vergers avec lutte biologique.

**150 mètres < Zone ≤ 300 mètres d'altitude** : dans la parcelle de CALENZANA (traitée) on atteint près de **8 mouches capturées par piège et par jour**. À OTA-PORTO (partiellement traitée) les captures sont encore bien supérieures : on a dépassé les **30 mouches par piège et par jour**.



**Observations dans la zone de coteau** : les taux de captures sont **élevés** et deviennent **très élevés** dans les vergers non traités.

**Évaluation des risques de piqûres de ponte et d'accomplissement des cycles biologiques** : **normal à élevé** selon les vergers, les niveaux de population de mouches (seuils de nuisibilité) et les températures (risque élevé si elles sont inférieures à 28°C en fin de journée).

### Les seuils de nuisibilité :

- **Début de vol** : insectes capturés = une moyenne de 3 à 5 mouches tous les 4-5 jours soit 1 mouche par piège et par jour pendant 5 jours consécutifs pour le piège alimentaire. Quand le seuil est atteint, une intervention est nécessaire dans les 2-3 jours qui suivent la capture. Le pic du vol s'observera 7 à 10 jours après l'émergence.
- **Pic du vol** (actuellement) : dégâts observés = 5 % d'olives piquées avec un développement larvaire entre le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> vol pour les fruits destinés à l'huile.



Photo1 : *B. oleae*

### Quelques rappels sur la biologie de la mouche de l'olive :

**L'accouplement** débute dès que les adultes ont quelques jours. Environ 2-3 jours après son émergence la femelle peut s'accoupler avec des températures proches de **25°C**. Après 2-3 jours de gestation la **poncte** peut alors commencer, elle admet des températures allant de **20 à 30°C**, tôt le matin ou quelques heures avant le crépuscule.

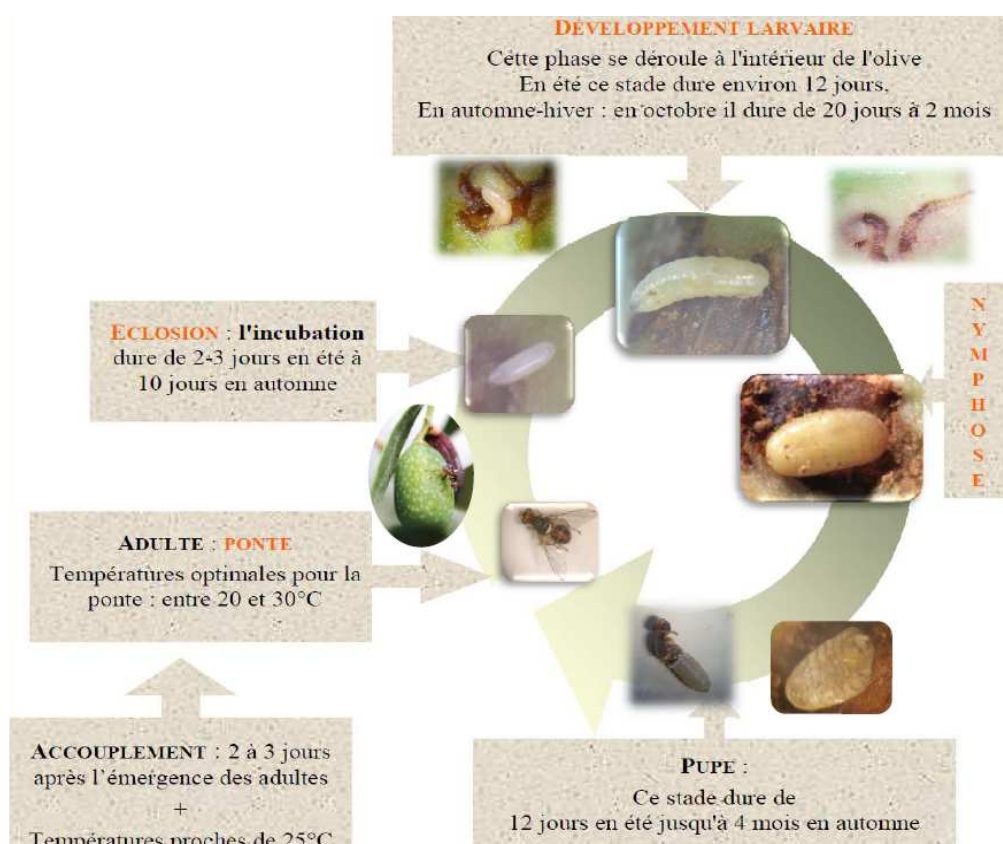
Les femelles ont une capacité de reproduction élevée : 100 à 200 œufs en un mois, et pondrons quelques centaines d'œufs tout au long de leur vie. Extrêmement mobiles, les mouches ont également une capacité de vol sur plus d'un kilomètre.

**L'œuf** éclos après 2 à 3 jours d'**incubation** en été et le **développement larvaire** durera de 10 à 13 jours.

Le stade **pupe** se déroule en une dizaine de jours en été : un nouvel adulte et une nouvelle génération apparaît alors.

**Dans les conditions de températures optimales pour l'insecte : le cycle complet se déroule en 25-28 jours**

Fig1- Le cycle complet de la mouche de l'olive en fonction des saisons



(Source CA2B)

## • *Sphaeropsis dalmatica* THÜM (= *Macrophoma dalmatica* THÜM)

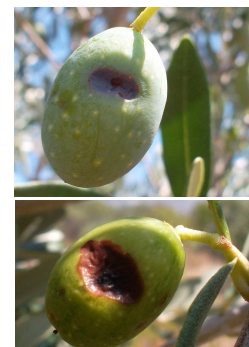
Des dégâts sur olives dus à l'agent pathogène *Sphaeropsis dalmatica* sont observés avec une importance variable selon les vergers. **Contamination** : il s'agit d'un champignon dont la dispersion se fait par l'eau de pluie, le vent et les insectes et qui affecte les fruits. L'évolution de cette maladie est en étroite corrélation avec les attaques des diptères *Bactrocera oleae* (= mouche de l'olive) et *Prolasioptera berlesiana* Paoli (= Cécidomyie des olives).

**Symptômes** : la maladie affecte exclusivement les fruits encore verts sur lesquels se développent des lésions nécrosantes plus ou moins circulaires. La pourriture s'étend sur le fruit qui se momifie par la suite.

**Risques épidémiologiques** : en cas de piqûres sur olives et si le champignon est présent dans la parcelle ou si des Cécidomyies pondent dans les œufs de *B. oleae* les taches caractéristiques provoquées par le champignon vont apparaître.

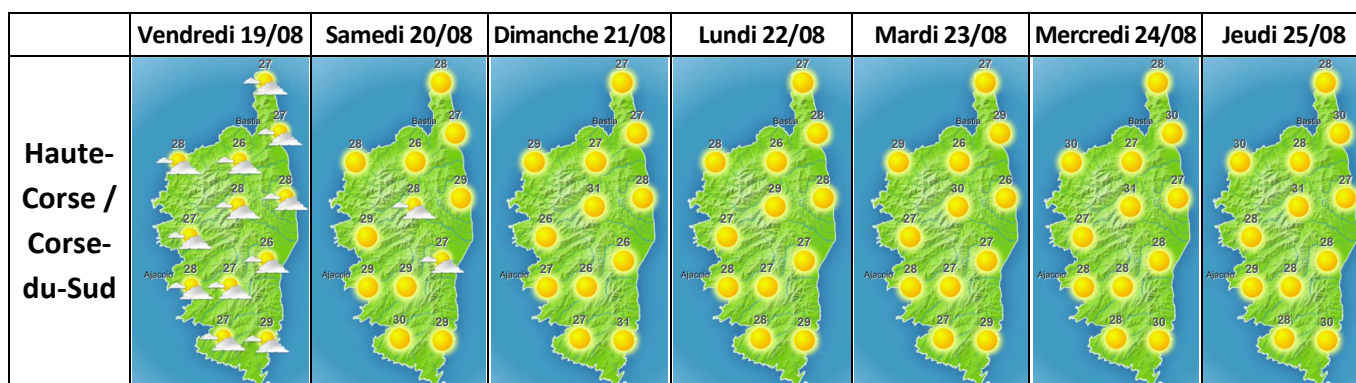
**Dégâts** : Les fruits ayant développé la maladie vont chuter.

**Mesures prophylactiques** : les orifices d'entrée et de sortie provoqués par les attaques de *B. oleae* et *P. berlesiana* ont une incidence sur le développement de cette maladie. Lutter contre ces insectes permet donc d'éviter les attaques de ce champignon.



Photos 2 et 3 : Olives contaminées par le champignon

## Prévisions météo (Source Météo France)



## LIENS UTILES

- En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien : [http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. [http://www.cra-corse.fr/no\\_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html](http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html)
- **Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa***  
Toute l'actualité et le point de la situation sur l'île sont consultables sur le site internet de l'Etat en allant sur : <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/>

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.